

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022**

**DELIBERATION N°2022.00289**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COLLECTE SEPARÉE ET LE TRI DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) - CHOIX DU DELEGATAIRE - (TRANSMIS LE 14 JUIN 2022 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1411-7 DU CGCT)**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 89

Nombre de pouvoirs : 23

Nombre de voix : 112

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220630-D20220028910

: 06 juillet 2022

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,  
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE,  
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. David FARA donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, Mme Eliane VERGER  
LEGROS

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022**

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COLLECTE SEPARÉE ET LE TRI DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) - CHOIX DU DELEGATAIRE - (TRANSMIS LE 14 JUIN 2022 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1411-7 DU CGCT)**

Saint-Etienne Métropole exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur son périmètre conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole confie actuellement, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), la collecte, le tri et la valorisation des textiles, linges et chaussures (TLC).

En 2014, suite à une consultation, le groupement Le Relais 42 / Chrysalide a été choisi comme délégataire de ce contrat de DSP.

La collecte est effectuée en points d'apport volontaire disposés sur le domaine public. Une fois collectés, ces déchets sont transférés vers un centre de tri TLC situé à Pélussin (42) et exploité par l'entreprise Le Relais 42. La grande majorité des déchets est réutilisée ou recyclée.

Aujourd'hui, on compte 264 points de dépôts de textiles sur le territoire. En 2021, ces dépôts ont représenté 1229 tonnes, détournées de l'enfouissement grâce à ce dispositif de collecte.

#### **Déroulement de la procédure**

Après les avis du Comité Technique le 04 février 2021 et de la CCSPL le 12 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le 10 juin 2021 le principe de la délégation de service public et autorisé à lancer une procédure de mise en concurrence.

Une consultation a ensuite été lancée avec une remise des offres fixée le 17 janvier 2022. Deux candidats ont déposé une offre : le groupement Le Relais 42 / Chrysalide et la société Tritex.

La commission de délégation de service public (CDSP) du 25 février 2022 a validé le fait de retenir les deux candidatures et la CDSP du 25 mars 2022 a proposé d'engager des négociations avec les deux candidats sur la base des offres initiales remises. La phase de négociation s'est achevée par une remise des offres définitives le 11 mai 2022 à 12h. Les deux candidats ont remis leur offre finale dans les délais impartis.

Après analyse des offres finales sur la base des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de

l'article L.1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil Métropolitain le choix du groupement Le Relais 42 / Chrysalide comme attributaire du contrat de délégation de service public.

Les motifs de ce choix sont exposés dans le rapport du Président transmis aux membres du Conseil Métropolitain.

### **Le projet de contrat**

Le contrat a pour objet de confier la collecte, le tri et la valorisation des textiles, linges de maison et chaussures usagés (TLC). Les missions ainsi confiées sont les suivantes :

- Entretien, maintenance, renouvellement et déploiement du parc de conteneurs en apport volontaire ;
- Collecte des conteneurs en apport volontaire ;
- Le cas échéant, mise en œuvre de tout autre mode de collecte ponctuelle complémentaire qui viserait à améliorer le captage ;
- Prise en compte des structures associatives qui historiquement constituent des points de dépôts pour le public avec a minima une reprise des surplus pour celles qui le souhaitent ;
- Via une structure référencée par un éco-organisme agréé, tri et valorisation des produits textiles collectés en point d'apport volontaire et ceux issus des surplus récupérés auprès des associations locales ;
- Mise en œuvre d'outils de suivi garantissant une traçabilité des opérations sur toute la chaîne (de la collecte à la valorisation), y compris les TLC récupérés auprès des associations ;
- Mise en œuvre des outils de communication ;
- Relation avec les communes pour la gestion de l'occupation du domaine public ;
- Accompagnement de l'Autorité Délégante pour améliorer le dispositif sur la durée de la convention :
  - proposition d'implantations nouvelles (ou amélioration d'implantations existantes), ou de collectes ponctuelles pour améliorer le maillage des points d'apport ;
  - proposition de nouvelles modalités de collecte (collecte vrac, autres dispositifs...) pour faciliter le geste de tri des habitants.

La convention de délégation de service public sera signée, pour une durée de 6 ans reconductible 1 an, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (ou de sa date de notification si supérieure).

D'autre part, Saint-Etienne Métropole étant propriétaire du parc de conteneurs, celui-ci sera mis à disposition du délégataire. A ce titre, il sera versé une redevance d'au moins égale à 22 645 €/an (TVA de 20 % en sus).

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT, le projet de contrat, ainsi que les rapports de la commission prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT portant sur l'analyse des candidatures et des offres initiales et le rapport du Président, ont été transmis ou mis à disposition des membres du conseil métropolitain.

### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le choix de retenir comme délégataire le groupement Le Relais 42 / Chrysalide ;**
- **approuve le projet de contrat de délégation de service public ;**

- autorise, le cas échéant, Monsieur le Président à apporter des ajustements de détail au projet de contrat ne remettant pas en cause des éléments substantiels de celui-ci ;
- autorise Monsieur le Président à conclure tout acte nécessaire à la conclusion du contrat de délégation de service public avec le groupement Le Relais 42 / Chrysalide ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes et de réaliser toutes autres mesures nécessaires à la signature du contrat ;
- la recette correspondant à la redevance sera imputée sur le budget principal des déchets, chapitre 011 – destination 2014-TRIAP-1000, article 75813.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU